



Concours de dégustation du 11 septembre 2025 à Yvorne

« Millésimes Blancs »

Règlement 2025

(Approuvé par l'Association du Verre d'Or)

1. PROVY Promotion des vins d'Yvorne organise le 11 septembre 2024 à la Grande Salle de la Couronne à 1853 Yvorne un concours de dégustation de millésimes blancs.
2. Le vin soumis à la dégustation est un Chasselas qui provient d'un des cinq lieux de production du Chablais vaudois (Aigle, Bex, Ollon, Yvorne ou Villeneuve) et d'un seul et unique domaine. Il est présenté en six différents millésimes provenant des années entre **2015 et 2024**.
3. Les millésimes soumis à la dégustation sont servis en verres munis d'un numéro. Le jury est seul à connaître leur identité.
4. Le jury est composé de trois membres sous la présidence de l'un d'eux qui sera désigné responsable. Les membres du jury et les personnes qui travaillent à l'organisation ne sont pas autorisés à concourir.
5. Le concours ne fait l'objet d'aucune correspondance ni recours.
6. Le concours se déroule selon horaire suivant : le 11 septembre 2025 de 16h00 à 19h30. Les feuilles de dégustation doivent être rendues à 19h30 au plus tard.
7. Les concurrents reçoivent contre une finance de participation de **CHF 20.00** six verres numérotés de 1 à 6 contenant chacun un millésime différent d'un Chasselas provenant d'un des cinq lieux de production du Chablais vaudois. Le lieu de production n'est pas communiqué.
8. Les concurrents remplissent un bulletin de participation nominatif. Ils indiquent en regard du numéro de verre le millésime correspondant et le lieu de production dans la rubrique prévue à cet effet.
9. Pour chaque millésime trouvé trois points seront attribués et pour le lieu de production trouvé trois points supplémentaires seront attribués, pour un total maximal de vingt et un points.
10. Chaque participant n'aura droit qu'à deux bulletins. Le meilleur des deux bulletins sera pris en compte pour le concours.



11. En cas d'égalité à la première place, un tirage au sort aura lieu afin d'attribuer le 1^{er} prix.
12. Les résultats du concours seront transmis à l'Association du Verre d'Or pour être intégrés au championnat vaudois de dégustation « Le Verre d'Or ». Les résultats seront publiés sur les sites internet du Verre d'Or : <https://verredor.ch> et de PROVY : <https://vins-yvorne.ch>.

Ainsi fait à Yvorne, le 14 mai 2025

Le président :

Le vice-président :

La secrétaire :